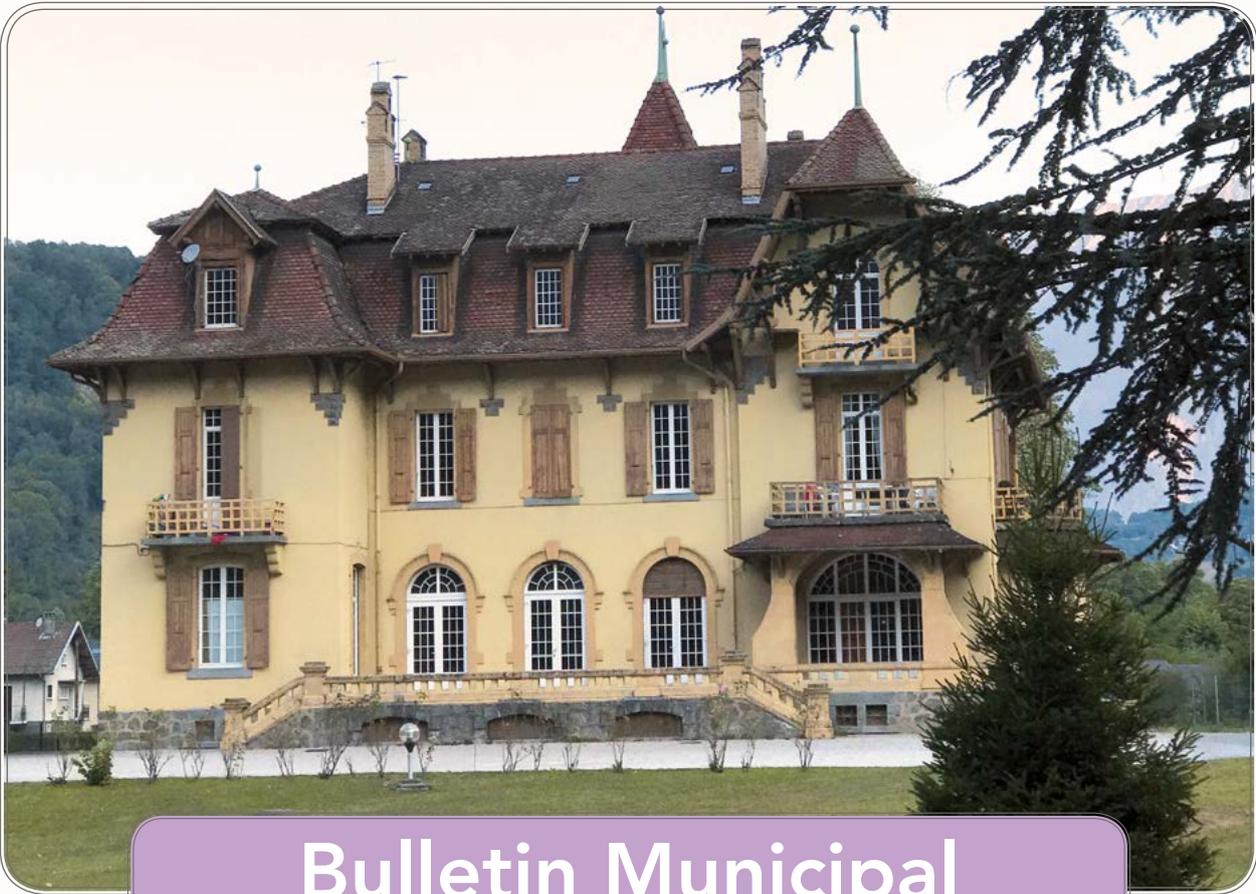




AIGUEBELLE

Juillet 2018

N°32



Bulletin Municipal

<http://mairie.aiguebelle.free.fr>

- L'Édito
- Travaux et vie communale
- Civisme
- Sport
- Budget 2018
- Rétrospectives & Brèves
- Scolaire-périscolaire
- Associations
- A votre service
- Etat Civil
- Dates à retenir



Réunion de travail sur l'attractivité d'Aiguebelle avec les services de l'état de la région et les élus (conseillers départementaux, députée, ...)



**Mesdames Messieurs,
chers Aiguebellains,**

Nous sommes toujours heureux au-delà de nos rencontres, des permanences ou de notre site internet de pouvoir vous apporter des informations sur la vie et l'activité de votre village.

Nous venons de vivre avec ce deuxième titre de champion du monde un moment de forte unité nationale ou se mêlent des sentiments de fierté de communion de joie de solidarité, bien que nous sommes tous très partagés sur les revenus exorbitants et la récupération médiatique et publicitaire... Mais ne boudons surtout pas notre plaisir et prolongeons au sein même de notre village ces moments d'émotions et de rassemblement autour de ses jeunes joueurs français d'origines bien différentes.

Notre commune va vivre une période de transformation et d'aménagement dans deux secteurs, l'un en phase d'achèvement celui du parc Rochette avec le City-Parc, le nouveau bâtiment pluridisciplinaire « espace Le Cairn », la réalisation d'une future bibliothèque à l'intérieur du Château, la création d'un nouveau parking à l'entrée ; l'autre qui débutera à l'automne après un long processus de définition des besoins et un appel d'offres, pour un montant de travaux conséquent qui avoisinera 1,2 M[€] et qui se concrétisera par une restructuration de l'espace ferroviaire et du champ de foire (le plan présenté en 2017 aura connu des modifications sur les flux de circulations et notamment sur la mise en place d'un sens unique de circulation). Tous ces projets sont confrontés depuis des années à une baisse drastique de nos ressources budgétaires, et si ces travaux peuvent paraître ambitieux et leur coûts importants, cela nécessite de développer énormément d'énergie pour obtenir des financements auprès de l'Europe, de l'État, de la Région et du Département, mais aussi parfois

d'autres partenaires comme la Caisse d'Allocation familiale pour le nouveau Centre de Loisirs.

Nous avons et oserai-je dire enfin obtenu les autorisations de l'Agence Régionale de Santé pour le lancement de la nouvelle Maison de Retraite avec 10 lits supplémentaires pour un total de 82 résidents dont 20 places en P.A.S.A. (Pôles d'Activités et de Soins Adaptés) pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les terrains sont actuellement en cours d'acquisitions, le programme est maintenant finalisé, le concours d'architecture se déroulera cet automne pour un dépôt de Permis de Construire dans le courant du premier semestre 2019 et le début des travaux fin 2019. Ce projet estimé à 10 M[€] pourrait d'ailleurs intégrer une cuisine centrale (réflexion en cours avec les élus du territoire de la Communauté de Communes) qui permettrait de confectionner plus de 500 repas quotidiens et ainsi d'alimenter en liaison froide toutes les écoles primaires.

Je tiens à remercier tous les acteurs économiques et associatifs pour leurs compétences, leurs dévouements et leurs disponibilités ainsi que mes adjoints le conseil municipal et tout le personnel communal, qui s'impliquent quotidiennement pour maintenir et améliorer la qualité de vie. Il y en a un dossier qui va nous occuper jusqu'à la fin de cette année 2018, c'est celui de l'étude et de la réflexion menée avec la commune de Randens sur le rapprochement de nos deux collectivités. Sur ce sujet, nous reviendrons vers vous à l'automne pour vous délivrer et vous soumettre ce qui pourrait être notre projet commun. Dans l'attente passez un bel été.

*Le Maire,
Hervé GENON*

○○○



Travaux et vie communale

LE PARC ROCHETTE EN ÉBULLITION

ESPACE le « CAIRN »



Les Élus de la Communauté de Communes Porte de Maurienne réfléchissaient à la construction d'un



bâtiment pluridisciplinaire destiné à accueillir le Centre de loisirs et l'AACA, une salle de répétition de musique, le relais d'Assistante maternelle, mais également créer un espace culturel dédié aux arts visuels.

Le parc Rochette fut rapidement identifié comme l'endroit idéal. La Commune

d'Aiguebelle, propriétaire des lieux, a proposé de mettre à disposition un terrain dans le prolongement de la nouvelle école maternelle.

Ce projet devenait nécessaire car les autorisations délivrées par la Direction Départementale de la cohésion et de la protection des populations ne nous permettaient plus d'accueillir le Centre de loisirs dans l'enceinte du château.

Nous avons donc pu réunir de nombreux partenaires autour de cette réalisation, la Caisse d'Allocation Familiale, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'État pour 840 000 € de subventions sur un total de travaux de 1 400 000 €.

Après moins de 12 mois de travaux le bâtiment de 630 m² a pu ainsi être mis à disposition de nos jeunes le 21 avril dernier et sera un outil formidable au service de la population de tout le territoire de la Porte de Maurienne.

Cela permettra également à tous nos enfants de l'école maternelle (Montgilbert, Montsapey, Bonvillaret, Aiguebelle) de se restaurer à la prochaine rentrée et de bénéficier de la cuisine installée avec chambre froide et four de remise en température.

Réhabilitation des vestiaires

Dans le programme de rénovation du château, une première étape vient de s'achever avec la réfection complète du sous-sol qui aura servi de douches municipales puis ensuite de vestiaires.

L'opération a d'abord consisté à casser l'existant (qui remontait aux années 1960) à reprendre les

canalisations d'évacuation des réseaux, puis à repenser les fonctionnalités des lieux avec les nouvelles réglementations. L'espace est maintenant composé de douches individuelles et collectives ainsi que de sanitaires pour les femmes et les hommes, la partie vestiaire et les couloirs ont également été rénovés.



Cette opération était devenue indispensable aux bonnes conditions des éducateurs et enfants du club de foot qui s'entraînent, mais aussi nécessaire aux manifestations culturelles et sportives qui se pratiquent dans le parc Rochette.

Le coût de cette rénovation qui s'élève à plus de 55 000 €, supporté par le budget communal, a été réalisée avec goût et professionnalisme par une entreprise locale (Entreprise Fusion Bâti Concept).

Bibliothèque

Le parc poursuivra sa métamorphose dans l'attente de la nouvelle bibliothèque dont les travaux ont été reportés à l'automne en raison de l'attente d'une décision favorable de la Direction Régionale des affaires culturelles qui doit se prononcer sur les aides qui accompagneront celles que nous avons déjà obtenues auprès de Savoie Mont-Blanc et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le projet initial se contentait d'un rafraîchissement des anciennes salles de classe de maternelle du rez-de-chaussée du château Rochette mis à disposition du Centre de loisirs depuis le transfert de l'école ; mais les études menées avec les professionnels en charge des bibliothèques et les bénévoles, nous ont conduit à finaliser un projet beaucoup plus en adéquation avec les besoins des lecteurs et en s'appuyant sur les nouvelles technologies, le multimédia et le digital.

Ainsi les lecteurs de toutes les générations disposeront d'espaces propres (petite enfance, jeunesse, adulte) permettant aussi d'accueillir des groupes et des scolaires sur plus de 250 m² réhabilités.

Nous avons fait appel à un architecte qui a pu aussi s'assurer de toutes les contraintes techniques et réglementaires, notamment sur les conditions d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'originalité de ce projet, outre le maintien de notre patrimoine architectural par la rénovation des frises, plafonds, parquets, cheminées et des glaces, sera la transformation occasionnelle du perron du château en lieu de lecture. Avec la commune de Randens nous embaucherons une salariée pour faire vivre et animer l'espace en lien avec les bénévoles.

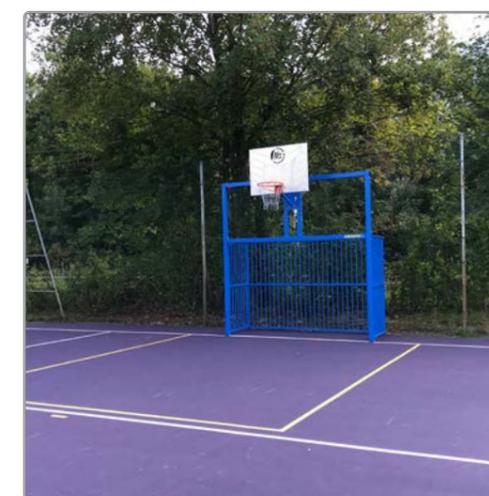
Nouveau petit complexe sportif dans le parc Rochette

La municipalité a décidé de compléter l'offre sportive en rénovant les anciens terrains de tennis en les transformant en « City Parc » avec d'un côté le maintien d'un court de tennis complet refait à neuf, et de



l'autre un terrain Multisports (Basket, Foot et Hand).

Cet espace dédié aux jeunes et moins jeunes restera libre d'accès en souhaitant que tout le monde en prenne le plus grand soin.



Le coût de cette restauration s'est élevé à 28 000 €.

Création d'un nouveau Parking à l'entrée du Parc

Le parc devenant le centre d'accueil intergénérationnel avec de nombreuses structures et bâtiments, il fallait envisager de nouvelles places de parkings pour accueillir les salariés et visiteurs. Des négociations devraient aboutir avec la SNCF sollicitée il y a maintenant plus d'une année... pour une cession de terrain à l'entrée du Parc permettant de sécuriser l'accès et de créer une trentaine de places supplémentaires. Cette opération d'environ 50 000 € sera portée par Aiguebelle et la Communauté de Communes Porte de Maurienne.

Expertise biomécanique et sanitaire des arbres du parc Rochette

La municipalité a décidé de procéder à l'expertise de l'intégralité des arbres de notre parc plantés pour la plupart entre 1907 et 1911.



L'expertise confiée à l'office National des Forêts concernait 92 arbres dont la moyenne des hauteurs se situe entre 25 et 30 mètres, elle s'est conduite entre le

15 mars et le 3 avril 2018.

Cette analyse a reposé sur l'observation et l'étude des défaillances mécaniques pouvant avoir une incidence sur la dangerosité de l'arbre. La localisation et la nature des défauts de structure sont effectuées suivant une analyse visuelle des parties de l'arbre (plateau racinaire, collet, tronc, charpentières et branches) et sonores des zones accessibles. Les défauts de port (inclinaison naturelle ou accidentelle) sont également collectés, comme la recherche des agents lignivores qui permet de diagnostiquer le degré de parasitisme pour chacun des arbres.



L'objectif principal de cette étude était la

détection de la dangerosité potentielle des arbres et de leur positionnement sur une échelle de risque.

Nous avons maintenant un état très précis et exhaustif, qui pour les défauts qualifiés de réhibitoire, permettent de reconnaître un arbre à risque avec une probabilité de rupture élevée.

A la suite de l'étude et de toutes les vérifications dont vous trouverez ci-joint la conclusion, nous procéderons à l'abattage de 15 arbres qui sera suivi d'une petite campagne de reboisement.

« les arbres du Parc Rochette sont à l'exception de quelques unités en bonne santé. Quelques sujets présentent des altérations importantes incompatibles avec leur présence dans un parc recevant du public. Ils feront l'objet d'un abattage.

Pour les autres sujets de ce site, une opération de toilettage de la couronne visant à enlever les branches sèches ou mal placées devra être envisagée afin de sécuriser les arbres et éviter toute chute d'élément sur un passant. « Mais il est certain qu'en matière d'arbre le risque zéro n'existe pas et que la prudence reste de mise lors des vents violents.

TRAVAUX DE RÉNOVATION AU « « FOYER RURAL » »



Notre salle des fêtes qui est occupée plus de 100 jours par an vient de connaître une cure de jouvence. Ce chantier, très important de plus de 120 000 € HT, aura permis de remplacer l'intégralité des fenêtres qui dataient de la construction

(1972), de mettre des volets roulants et de reprendre l'éclairage des deux salles. Nous avons également remplacé le revêtement des plafonds et murs par des matériaux phoniques donnant ainsi une meilleure qualité acoustique. Il nous a paru nécessaire également de donner un peu de couleur aux salles en choisissant des teintes et revêtements harmonieux.

Enfin nous avons créé un nouveau bar plus fonctionnel en l'avancé ce qui nous a permis d'installer une cloison avec un passe plat et de réaliser une petite cuisine avec four, plaques de cuisson et hotte aspirante, équipements qui seront bien utiles à toute les associations.



TRAVAUX DANS LA RUE DU PARC

En collaboration avec les services de l'OPAC de Savoie nous avons travaillé sur l'amélioration des conditions de sécurité devant les immeubles le Parc et la Lauzière, et du stationnement des véhicules par la



création d'un parking.



La commune procédera prochainement à la reprise des réseaux d'eaux pluviales, à la réfection de toute la voirie, et en la création d'un trottoir le long des 4 sorties d'immeubles avec une nouvelle signalisation au niveau des deux extrémités pour sécuriser les traversées des piétons.

ROCHER DE CHARBONNIÈRE

En partenariat avec l'ONF nous venons d'achever l'aménagement du site de Charbonnière dans le cadre des itinéraires « Cœur de Villages » (thématique Secret Défense et Histoires des Mines) avec la mise en place d'un belvédère, des tables d'orientations une table de pique-nique et la sécurisation de l'ancien réservoir d'eau du château.



Une petite ballade ludique en forêt de 20 minutes depuis Aiguebelle vous permettra d'apprécier au sommet une vue magnifique sur les chaînes de la Lauzière et de la dent de l'Arclusaz.

POURSUITE DE LA SÉCURISATION DE NOTRE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La Commune et le SIAEP poursuit sa sécurisation des réseaux par la création d'une nouvelle chambre de vannes de répartition d'alimentation en eau potable qui permettra ainsi de sécuriser tout le hameau de la Pouille, soit par le réservoir des Combes, soit par la station de pompage.



Cet aménagement répondra également aux fortes variations que nous rencontrons en période d'étiage sur le versant des Hurtières, dont les sources ont bien diminués au fil des ans.

□□□

LE BRUIT ET LE VOISINAGE

L'article R1334 – 31 du code de la santé publique indique qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans un lieu public ou privé. Cela comprend les bruits de comportement, les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs ainsi que les aboiements d'animaux.

Le contrôle de l'ensemble des bruits de voisinage peut aussi relever de la compétence du maire, au titre des articles L2212- 2 et L2214- 4 du code général des collectivités territoriales.

Les valeurs de niveaux diurne et nocturne (22 h à 7 h) sont indiquées dans le code de la santé publique (voir article R1334-33) mais au-delà des valeurs à respecter et de toute subjectivité il appartient à chacun d'adapter son comportement en fonction de la proximité du voisinage.

Il faut savoir que désormais les forces publiques peuvent immédiatement infliger à ceux qui perturbent votre tranquillité (sous réserve, bien entendu, de pouvoir constater les fautes) une contravention de 3^{ème} classe d'un montant forfaitaire de 68 €.

LES BRUITS DE COMPORTEMENTS

Qu'est-ce que les bruits de comportement ?

Appelés également bruits domestiques, ce sont tous les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal dont elle a la responsabilité.

Cela comprend la musique poussée à fond, l'enfant qui joue de la batterie à longueur de journée, les travaux de réparation chez le voisin...

Qui alerter ?

Si vous en êtes victime, alertez la mairie ou la gendarmerie.

Objectif : obtenir qu'un agent assermenté vienne constater le bruit « à l'oreille » (sans mesure acoustique)

Il fonde son jugement sur la durée, la répétition ou l'intensité du bruit.

Ce qui compte, ce n'est pas le niveau sonore, mais la gêne occasionnée.

En pratique, souvent, la première fois qu'elles viennent, les forces de l'ordre tentent de convaincre le fautif de remédier spontanément au problème.

Mais si le bruit recommence, l'agent dépêché sur place peut établir le procès-verbal de l'infraction, qui sera transmis au procureur de la République.

À ce dernier ensuite de décider s'il déclenche ou non des poursuites pénales.

BRICOLAGE ET JARDINAGE

Sont encadrés en Savoie par un Arrêté préfectoral du 9 janvier 1997.

Le non-respect de ces règles élémentaires de vie, qu'il s'agisse d'hygiène, de propreté, de travaux, de bruit ou encore de pollution canine, génère des troubles et représente une gêne pour nos concitoyens et un surcoût pour la collectivité.

Les travaux de bricolage ou de jardinage utilisant des appareils susceptibles de gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, etc.) ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables :
8h30 à 12h / 14h30 à 19h30
- Samedi : 9h à 12h / 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES FEUX DE JARDIN

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le règlement sanitaire départemental qui dispose (art 84) que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers et verts est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risques pour les personnes et l'environnement.

Sont considérées comme déchets verts les branches, les herbes résultant de la tonte de gazon qui doivent être collectées en déchetterie ou être compostées.

PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations et du voisinage. Concernant le cas particulier des chiens, il peut être recouru à l'utilisation d'un dispositif dissuadant l'animal de faire du bruit de manière répétée et intempestive (ex : colliers anti-aboiement), sans pour autant porter atteinte à la santé de l'animal.

ANIMAUX DANGEREUX ET ERRANTS

La divagation des animaux de compagnie est interdite. « Le maire est habilité à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Il peut ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés... » (art. L.211-22, art L.211-23 du Code rural modifiés par la loi n° 2005-157 du 23 février 2005).

- Tout chien hors de portée de voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres,
- Tout chat non identifié situé à plus de 200 mètres des habitations ou plus de 1000 mètres du domicile de son maître.

Nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans le parc Rochette et que l'accès à l'aire de jeux leur est strictement interdit.

En effet, le parc Rochette est considéré comme un grand espace vert, dans lequel cohabitent l'école maternelle, l'école de musique, la crèche, le centre aéré, le terrain de foot, l'école élémentaire, le collège et les personnes qui souhaitent tout simplement se promener. On peut comprendre que les pelouses sont très prisées par les enfants et qu'il est très désagréable de mettre les pieds ou s'asseoir sur des excréments des chiens.

L'Arrêté interdisant aux propriétaires de laisser leurs chiens se « soulager » dans les espaces protégés est toujours en vigueur.

Les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune sont conduits à la fourrière.

DÉJECTIONS CANINES

Certains laissent faire leur chien comme bon leur semble, en minant les rues et espaces verts de nombreuses crottes. Les déjections canines sont insalubres et peuvent également être dangereuses pour les piétons qui risquent de glisser sur l'une d'elles. Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants.

Tout propriétaire ou promeneur de chien est tenu de procéder immédiatement et par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public.

L'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe et le maire va devoir devant ces incivilités mettre en place cette mesure.



COLLECTE DES ORDURES

Depuis le mois d'avril, les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs semi-enterrés et aériens disposés dans 8 implantations sur la commune ce qui génère de nouvelles pratiques et



organisations pour chacun d'entre nous.

3 types de conteneurs vous permettrons de déposer séparément, comme par le passé, les ordures ménagères, les verres, les cartons plastic.

« Trier c'est bien – Bien trier c'est mieux »

Dans les conteneurs Couvercle gris : les ordures ménagères devront être déposées dans des sacs fermés (pour éviter le dégagement de mauvaises odeurs), les emballage non recyclables (pots de yaourt, de crème, de beurre, de glace, barquettes en plastique, en polystyrène, sacs et housses en plastique).

Dans les conteneurs Couvercle jaune : Emballages recyclables (boîtes, sprays et canettes en acier ou aluminium, flacons et bouteilles, emballages cartonnés, briques) et papiers (journaux, revues, magazines).

Les cartons ne doivent pas être déposés sur le sol.

Dans les conteneurs Opercule vert :

Bouteilles, pots, et bocaux en verre (ampoules, néons, vitres et vaisselle sont interdits).



Pour plus de propreté, ne déposez pas de déchets au sol, pliez les cartons et n'utilisez pas de sacs sur-dimensionnés)

Objets encombrants

Il est désormais possible, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, de faire ramasser leurs encombrants par les employés communaux pour une évacuation vers la déchetterie.

Chaque demande sera étudiée au cas par cas par les élus communaux et une participation forfaitaire de 20 € sera demandée pour chaque enlèvement.

Si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie au 04 79 36 20 25.

□□□

Sport

LES FÉMININES DE L'USCA EN FINALE DE LA COUPE DE SAVOIE

Les Féminines de l'USCA ont disputé à Cognin la finale de la Coupe de Savoie face à l'équipe d'Ugine.

Cette formation, qui évolue en D1, soit une catégorie au-dessus des Filles de Christelle Richard, a remporté le titre de champion de Savoie, en terminant invaincue (7 victoires et 2 matchs nuls).

les Uginoises dominèrent nettement la rencontre et remportèrent cette Coupe de Savoie à l'issue d'une saison remarquable.

Les Féminines de l'USCA ont vécu une belle expérience et garderont un beau souvenir de cette journée.

LES SENIORS 1 DE L'USCA CHAMPIONS DE SAVOIE !

Les hommes de Michael Serra se sont parés du titre de champion de Savoie D4 poule B et accèdent ainsi à la D3.

Pour en arriver là, ils ont réalisé une saison remarquable, remportant 18 de leurs 22 rencontres, ne concédant que 2 matchs nuls et 2 défaites.

Meilleure attaque et meilleure défense, les joueurs de la Porte de Maurienne ont été en tête tout au long du championnat et seule la formation de Montmélian a contesté jusqu'au bout la domination des Rouge et Blanc.

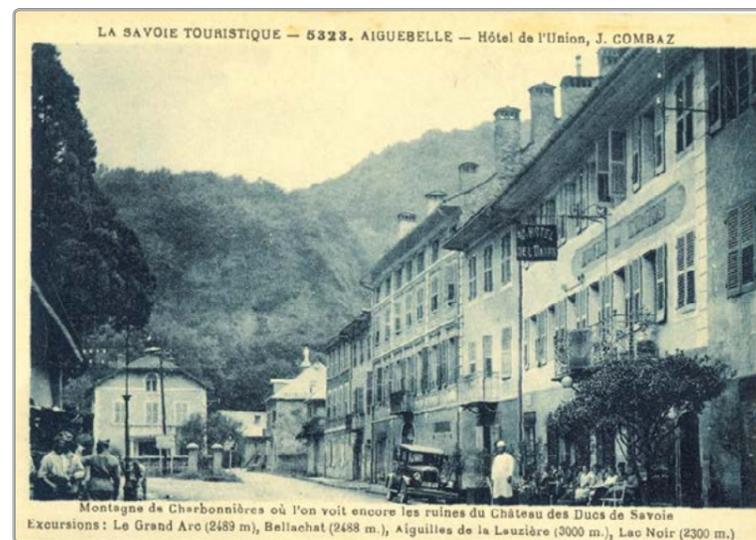


L'USCA LABELLISÉE POUR LA QUATRIÈME FOIS EN 10 ANS !

L'USCA s'est vu remettre le Label Foot Jeunes «Espoirs», une reconnaissance fédérale pour la qualité de la structure de son École de Foot et du travail accompli, en présence des instances du football Savoyard, des élus, des enfants, des parents, des éducateurs et des dirigeants.

Le Foyer Rural affichait complet et à l'issue d'une cérémonie haute en couleurs, le Président Yves Collomb recevait des mains de Didier Anselme, Président du District de Savoie, le précieux diplôme, fierté de toute une association qui est avant tout une grande famille, celle du football du Territoire d'Aiguebelle.

Dans leurs allocutions, la députée Émilie Bonnavard et Hervé Genon, Président de la Communauté de Communes, soulignèrent le remarquable travail effectué par l'USCA auprès des enfants. Et quant ceux-ci entonnèrent la Marseillaise, véritable pied de nez à bon nombre de footballeurs internationaux, un frisson admiratif parcourut l'assistance. □□□



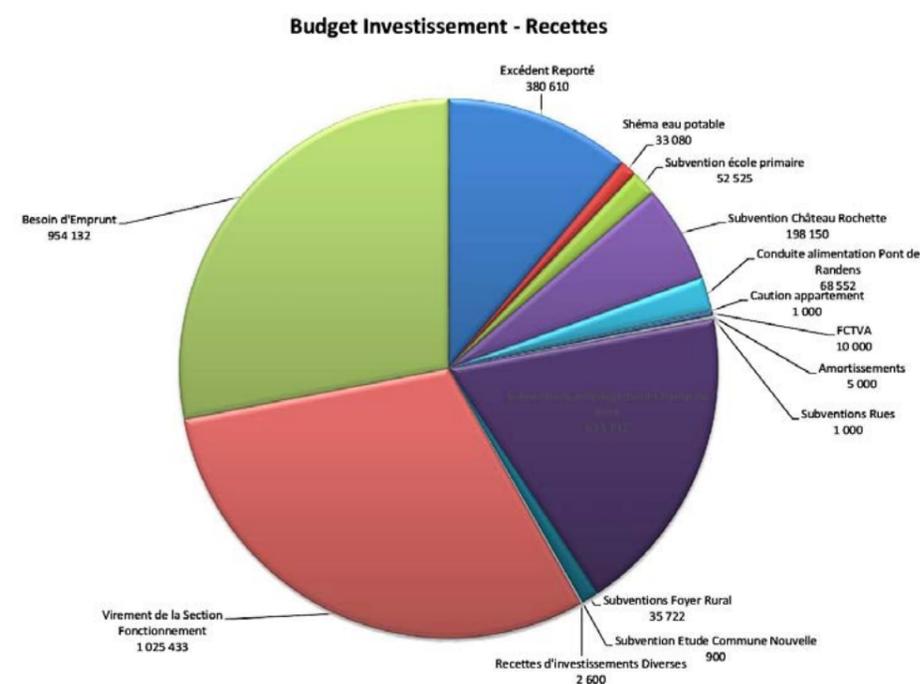
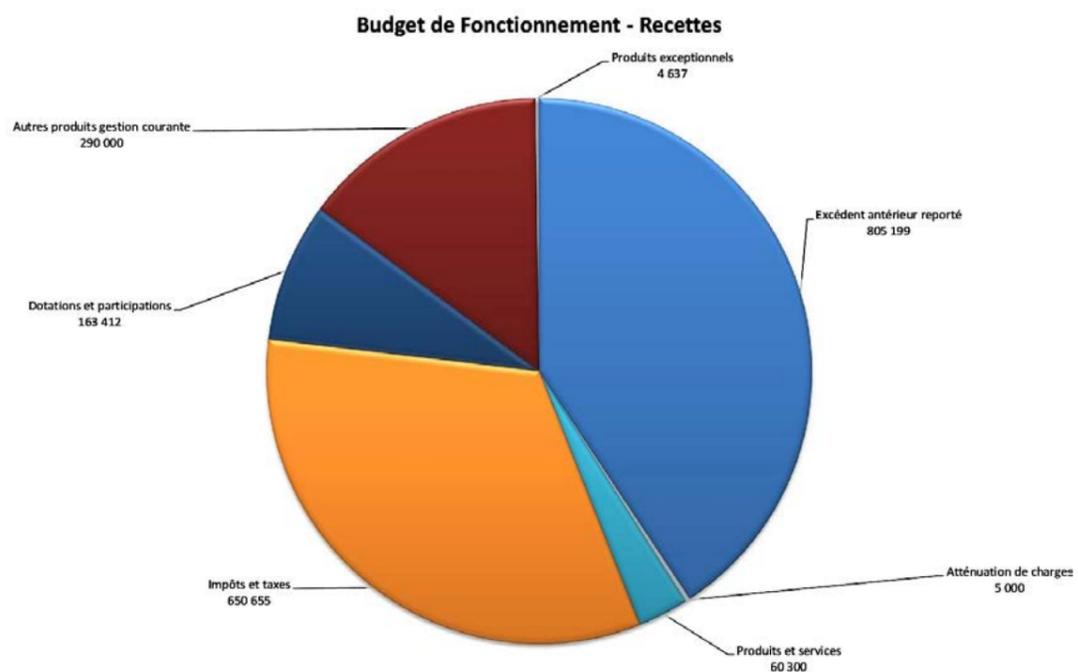
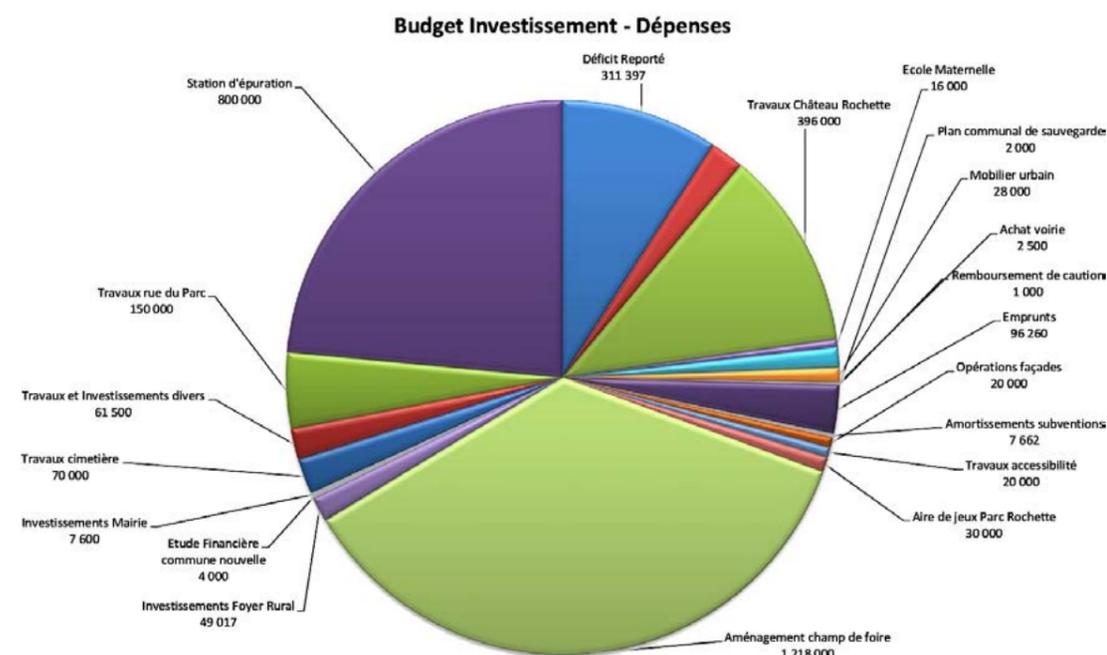
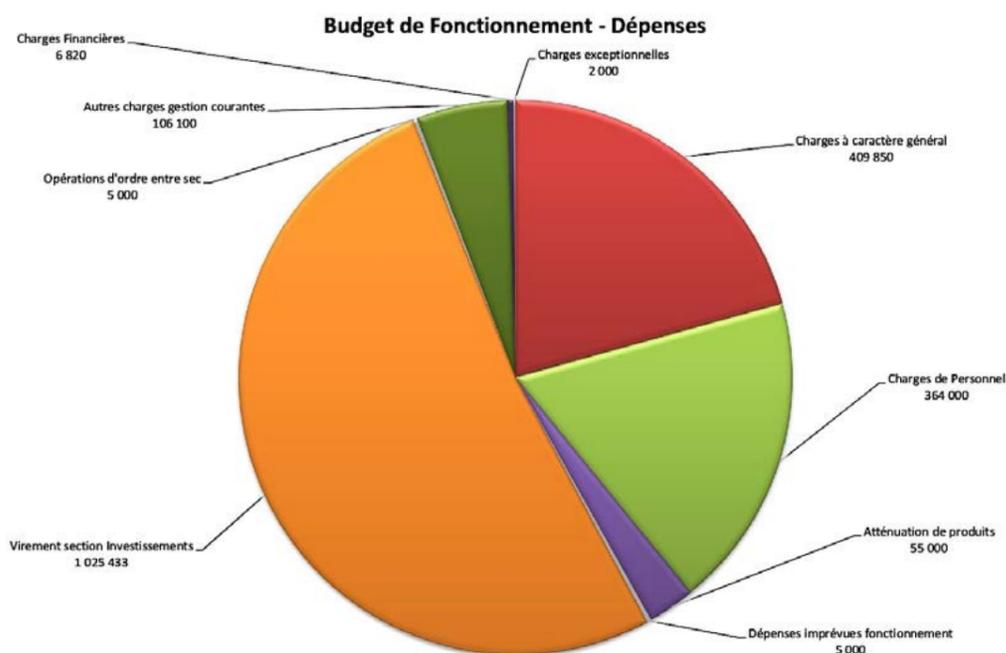
Budget 2018

COMMENTAIRES BUDGET 2018 :

- Le Conseil Municipal, en date du 06 avril 2018, a voté le budget de Fonctionnement pour un montant de 1 979 203 € et le budget d'Investissement pour un montant de 3 402 435 €.
- Le virement de la section Fonctionnement reporté en Investissement s'élève à 1 025 433 €.
- Point sur la trésorerie : La commune dispose au 31/12/2017 d'une trésorerie de 844 233 €.
- Point sur l'endettement : Le capital restant dû au 31/12/2017 des emprunts de la commune s'élève à 249 622 €.
- Point sur la fiscalité : Aucune modification de taux d'imposition pour l'année 2018

- La commune d'Aiguebelle a décidé pour 2018 les investissements suivants (les plus importants) :
 - Travaux d'aménagement du Champ de Foire
 - Station d'épuration avec la commune de Randens (études et premiers travaux)
 - Travaux de rénovation de la rue du Parc
 - Travaux au château Rochette (transfert de la bibliothèque, travaux de plomberie, rénovation des vestiaires et des douches au sous-sol)

- Travaux au foyer rural
- Cimetière (jardin du souvenir et transfert du columbarium)
- Containers semi-enterrés
- Aire de jeux du parc Rochette
- Travaux divers à l'école Primaire et à l'école Maternelle
- Travaux de réseaux et parking du rue du Parc



Rétrospectives & Brèves

TELETHON 2017

Organisé par la commune avec l'aide des bénévoles et associations, cette année encore le Téléthon a été l'occasion d'un moment de fraternité entre tous les participants (enfants et jeunes par la course à vélos, les résidents de la maison de retraite par la vente de bugnes, les pompiers et, plus spectaculaire, les adeptes du cross-training



qui, par équipes de deux, sont montés à travers les chemins en portant un morceau de bois de 40 kilos à la force des bras jusqu'à Bonvillaret).



Après un accueil chaleureux, tous les marcheurs ont bravé le froid et participé à la descente aux flambeaux.

La soirée animée par des groupes musicaux s'est terminée au Foyer Rural où tous ont apprécié une excellente « Pasta Bolognese ».



Un grand merci à tous (sponsors, bénévoles et associations) car cette mobilisation a permis de récolter la somme de 3 080 € reversée au profit du Téléthon.

REPAS DES AINES 2017

Le 15 décembre c'est avec plaisir que nous avons



accueilli au Foyer Rural, complètement rénové, nos aînés pour le traditionnel repas de Noël. Comme d'habitude, c'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale qu'ils se sont retrouvés.



Puis, attirés par la musique et les chansons d'Alain les danseurs ont mobilisé la piste, les autres ont échangé et tous sont repartis en se disant à l'année prochaine.



11 NOVEMBRE 2017

Comme les années précédentes, les élèves du collège la Lauzière ont grandement participé à la commémoration du 99^{ème} anniversaire de la fin des combats de la 1^{ère} guerre mondiale. Etaient également présents le CIS Porte de Maurienne, la Gendarmerie, l'Echo de Charbonnière pour le défilé



et l'interprétation des différents hymnes, les Porte-drapeaux, Anciens Combattants et la population.

Le Maire Hervé Genon et le Président Roger Maillet ont déposé une gerbe au monument aux Morts de la commune, respecté une minute de silence puis les professeurs Cédric Brunier et Angélique Lebon ont lu les textes officiels. Les élèves de 5^{ème} et de 3^{ème}, non sans une certaine émotion, ont lu des extraits de la lettre d'un poilu puis ont chanté de vive voix la Marseillaise.

Après Monsieur Cédric Brunier, professeur d'histoire, mis à l'honneur en 2013, ce fût au tour de Madame Angélique Lebon, professeur de français, d'être récompensée en se voyant décerner un diplôme d'Honneur en raison du travail pédagogique de mémoire qu'elle mène avec assiduité auprès de ses élèves.

Les Anciens Combattants ont voulu, en cette occasion, la remercier officiellement avec cette distinction rare au sein du corps enseignant.

8 MAI 2018

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée au monument aux Morts en présence du Maire Hervé Genon, de la Députée Emilie Bonnivard, du Président des Anciens Combattants, Thierry Morez, des Porte-drapeaux, de la gendarmerie, du détachement de garde du CIS Porte de Maurienne, de l'Echo de Charbonnière et de la population.

Comme d'habitude, les élèves du collège la Lauzière et leur Porte-drapeaux étaient associés à cette commémoration avec la lecture de deux poèmes dont « Liberté » de Paul Eluard écrit et publié pendant le conflit aux résistants. Leurs professeurs de français Angélique Lebon et d'histoire Cédric Brunier ont lu le texte officiel du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

A l'occasion de la cérémonie, Camille Rosset, secrétaire de l'Association, s'est vu remettre la médaille de Vermeil de l'Union Fédérale des mains de la Députée Émilie Bonnivard. □□□



Nous vous donnons déjà rendez-vous le
Dimanche 11
Novembre 2018
à 12h15 pour commémorer le centenaire de l'armistice.



Rétrospectives & Brèves (SUITE)

LA FRANCE EN COURANT À AIGUEBELLE

Epreuve pédestre de 8 relayeurs, la « France en courant » est la plus longue course en relais sur route en France. Cette année elle a fait halte à Aiguebelle le jeudi 19 juillet en provenance de Thorens Glières pour ensuite rejoindre Briançon par la Croix de Fer – St Michel – Le Galibier – l'Isard et Briançon. Aventure humaine extraordinaire qui traversera 6 régions et 24 départements en passant par les hauts lieux de la résistance française une édition d'hommage et de mémoire à la grande guerre sur 15 étapes d'environ 200 kilomètres chacune.



Nous avons pu ainsi accueillir près de 150 personnes pour une soirée et côtoyer quelques grands sportifs comme le champion de France de marathon.

CONCERT DE PÂQUES

L'harmonie Porte de Maurienne a renoué avec la tradition, celle d'inviter une formation musicale à son concert traditionnel de Pâques qui s'est déroulé le dimanche 1er Avril. C'est l'orchestre départemental d'accordéon, dirigé par Claude Thomain, qui a tenu la vedette en seconde partie de la soirée. L'Écho de Charbonnière, dirigé par Manuel Hidalgo et Amandine Grégoire,



a interprété un programme très hétéroclite qui est sorti un peu des thèmes habituels entendus au cours de ces dernières années. Le public Porte de Maurienne ainsi que les autres représentants des sociétés musicales de la vallée se sont pressés d'écouter ce concert de Pâques une nouvelle fois très abouti.



L'ÉCHAPPÉE BELLE

Pour la 5^{ème} édition, l'échappée belle (Ultra Traversée de Belledonne - Vizille - Aiguebelle) affichant complet avec 1500 participants sur les 3 courses (144km - 85km - 47km), des aventures humaines et sportives exceptionnelles, sur le nouveau tracé de grande randonnée labellisée GR738.

Un grand merci au comité des fêtes de Bonvillaret qui a confectionné durant 36 heures près de 1200 Polentas, ainsi qu'à l'Office du Tourisme et tout les bénévoles du site d'Aiguebelle. □□□



Podium des vainqueurs du 144km



Cloche d'arrivée, récompense à la 1^{ère} féminine



Scolaire-périscolaire

Au cours de l'année scolaire 2017 – 2018, plus de 150 enfants ont été accueillis en école primaire.

L'école maternelle du parc : 51 enfants ont été scolarisés sur deux classes, la première avec la petite section et une partie de la moyenne section et la seconde classe avec la moyenne et la grande section.

L'école élémentaire a accueilli plus de 100 élèves répartis sur 5 classes plus une classe d'accueil Ulis avec 12 enfants.



Phase II de l'opération de rénovation des façades du groupe scolaire primaire.

Pour cette prochaine rentrée scolaire 2018/2019, 45 enfants sont inscrits en maternelle répartis comme suit : 13 en petite section

15 en moyenne section

17 en grande section

École élémentaire : nous attendons 105 élèves répartis : 16 en CP, 17 en CE1, 22 en CE2, 17 en CM1, 23 en CM2 et une dizaine en classe Ulis.



Restauration Scolaire

A partir de cette rentrée scolaire 2018/2019, la restauration scolaire passera en liaison froide avec un nouveau partenaire : La cuisine des Alpes (API Restauration) qui est installée à Domène (38).

En effet nous ne pourrons plus travailler avec le collège la Lauzière au vu des nouveaux tarifs mis en place. Au 1^{er} janvier 2019 le prix facturé à la commune passe de 4.50 € à 5.80 € et il est impossible de répercuter cette augmentation sur les familles.

Les menus s'articuleront autour de recettes de saison et seront composés de 70 à 80% de produits frais avec une composante bio par jour et un menu bio par mois.

Ils comprendront 5 composants : une entrée (crudité, cuidité, entrée pâtissière), un plat protidique (viande, poisson ou œuf), un accompagnement (légume ou féculent), un laitage ou un fromage, un dessert (fruit, pâtisserie, entremet..) et du pain artisanal.

Les enfants de la maternelle, pour plus de confort et de sécurité et afin d'accueillir les enfants des communes rattachées aux écoles d'Aiguebelle, mangeront dans la salle de restauration mise en place dans le bâtiment pluridisciplinaire : Le Cairn.

□□□



Associations

AACA

L'AACA vous accueille désormais dans l'espace le CAIRN, bâtiment construit par la Communauté de Communes Porte de Maurienne, situé au parc Rochette, à côté de l'école maternelle. L'entrée principale vous permet d'accéder à l'accueil de l'AACA, aux permanences des partenaires (Mission locale, Aider, conseillère en économie Sociale et Familiale de la Caisse d'Allocations Familiales...) et au bureau des permanences du Relais Assistantes Maternelles.

Pour la Roul'hotte, le centre de loisirs, les activités du RAM il faut contourner le bâtiment et entrer côté « tennis ».

Les horaires d'accueil de l'AACA sont actuellement :

Lundi	10h-12h	14h-17h
Mardi	9h – 12h	
Mercredi	9h – 12h	14h-17h
Jeudi	9h-12	14h-17h
Vendredi	9h-12h	



du 9 juillet et jusqu'au 31 août on passe aux horaires d'été : ouverture tous les matins de 8h-12h30



La 10^{ème} fête jeu sous la conduite de l'AACA a eu lieu le samedi 26 mai 2018.

Malgré un petit orage en début d'après-midi les familles n'ont pas hésité à investir le parc Rochette. Chacun a pu se faire plaisir autour des différents jeux proposés. La journée s'est terminée avec un lâcher de ballons pirates en musique et un spectacle au gymnase. La mobilisation de presque 100 bénévoles, des associations culturelles et sportives, des entités de la communauté de communes Porte de Maurienne (RAM-Crèche-Ecole de musique) le soutien des élus du territoire et des personnels permet de proposer une manifestation gratuite devenue incontournable.



FOYER RURAL

Activité	Lieu	Jour Horaires	Renseignements
Bel Âge	Foyer rural	Une rencontre-goûter par mois, un repas en fin de saison	Jeannine Genon 04 79 36 32 72
Bibliothèque	Foyer rural	Le mercredi de 10 h à 12 h et le samedi de 15 h à 18 h	http://aiguebellebiblio.jimdo.com
Gym volontaire	Gymnase (le mardi) et dojo (le vendredi)	Le mardi de 19 h 15 à 20 h 15 et le vendredi de 15 h à 16 h	Marie-Agnès Sanvert 04 79 36 19 79 06 41 80 54 63
Judo	Dojo	2 cours le mercredi de 16 h à 17 h et cours compétition de 17 h à 18 h 15 3 cours le vendredi de 16 h 45 à 20 h	Bernard Chinal 06 18 75 32 60
Patchwork	Foyer rural	Le mardi et le jeudi de 13 h 45 à 17 h 30	Anne-Marie Pommier 04 79 36 30 72
Peinture sur soie	Foyer rural	Le lundi et le vendredi de 13 h 30 à 17 h	Catherine D'Angeli 06 17 30 28 14
Volley	Gymnase	Entraînements le lundi de 19 h à 21 h, matchs le mercredi à partir de 20 h	Nicolas Bibolet
Yoga	Foyer rural	Le jeudi de 18 h à 19 h 30	Cécile Guarin 04 79 96 98 83

LA SECTION GYMNASTIQUE

« Sport Santé » du foyer Rural a compté cette année 33 participantes, dont 12 nouvelles inscrites. C'est Ginette, notre animatrice du mardi soir qui a aussi assuré les séances du vendredi après-midi. L'année s'est terminée par sympathique repas à Bourgneuf « chez Laurette ». Rendez-vous pour la reprise des cours en septembre.



SOU DES ECOLES

Une association pour nos enfants

Cette année encore le Sou des écoles a organisé de nombreuses manifestations afin de financer les projets scolaires des écoles maternelle et élémentaire, soit 8 manifestations : tournoi de pétanque, bourse aux jouets, marché de Noël, loto, soirée Saint Patrick, carnaval, spectacle de magie, la kermesse) et 2 ventes : chocolats et calendriers.



Le financement est toujours à hauteur de 40 € par enfant, soit un budget de 6 480 € cette année.

Les enfants de l'école maternelle ont pu visiter une ferme (ferme des Cathelins), faire une sortie en raquettes à neige, faire une sortie au Parc accrobranche de Tamié, profiter du cinébus, acheter de nouveaux jeux et vélos pour l'école.

Quant aux enfants de l'élémentaire, ils ont pu visiter l'Ecomusée de Grésy sur Isère, assister à un spectacle de la vie d'Antan, découvrir et apprendre les danses folkloriques de Savoie en relation avec leur projet d'école sur le thème d'Autrefois.

Nous avons clôturé cette riche année au parc Rochette avec la traditionnelle kermesse en fêtant les 40 ans du Sou des écoles avec un concert fort sympathique.

AIGUEBELLE ET LE BASKET : UNE BELLE HISTOIRE...

Un succès retrouvé

Les plus anciens ne seront pas surpris de voir que le basket à Aiguebelle retrouve un engouement affirmé. En effet, ceux qui ont connu l'époque où près de 25 % de la population de la ville était licenciée au club de basket local découvriront avec plaisir en parcourant cet article que le sport qui leur a apporté tant de joies et d'émotions dans les années 90, a retrouvé cette année sur notre canton ses lettres de noblesse. Ceci grâce à l'école de basket qui depuis 2 ans a vu ses effectifs s'accroître de manière exponentielle. Cette augmentation quantitative remarquable (nombre de licenciés au sein de l'école de basket doublé en 3 ans), est accompagnée d'une amélioration significative du niveau des pratiquants.

Des enfants de 8 à 13 ans répartis dans 3 catégories différentes U9, U11 et U13 constituaient l'effectif de l'école de basket au cours de la saison 2017-2018. Les très bons résultats obtenus par chacune des équipes en présence sont plus qu'encourageants



et laissent optimistes pour l'avenir du basket dans notre contrée.

Les ingrédients de la réussite

Des enfants attentifs et motivés qui progressent notamment sous les yeux de parents plus qu'investis. Des infrastructures de qualité entretenues et améliorées par des élus désireux de retrouver une activité fédératrice sur le canton. La motivation de dirigeants passionnés enthousiasmés à l'idée de raviver la ferveur populaire qui régnait dans la ville jusque dans les années 2000. Voilà autant d'ingrédients à la base du développement du basket à Aiguebelle.

Le succès rencontré lors des sessions de découvertes organisées en fin de saison laisse présumer que l'accroissement de l'activité ne va pas s'arrêter en si bon chemin. Cette expérience sera renouvelée à l'entame de la saison 2018-2019 durant tout le mois de septembre, ceci dans le but de confirmer l'intérêt que l'ensemble de la population accorde au basket.

Un enthousiasme qui gagne également les adultes, puisque depuis cette saison, une équipe « Loisirs » a vu le jour. L'association d'anciens basketteurs prédisposés à rechausser leurs baskets avec des parents d'enfants basketteurs licenciés au club a donné naissance à ce créneau qui attire de plus en plus de monde. Ces pratiquants qui souhaitent jouir de plus de liberté dans leur façon d'appréhender leur sport se réunissent une fois par semaine autour de la balle orange pour partager des moments conviviaux.

Ce courant positif a même incité d'anciens talentueux pensionnaires du club, à émettre le désir de reconstituer une équipe de copains qui participerait au championnat départemental sénior dès la saison prochaine. La réalisation de ce projet serait un formidable levier pour le décollage définitif de notre discipline à Aiguebelle.

Le staff mauriennais du club d'Aix Maurienne Savoie Basket vous attend très nombreux sur le parquet comme dans les tribunes du mythique gymnase d'Aiguebelle dès le début de la saison prochaine.

Pour tout renseignement concernant la pratique du basket sur Aiguebelle, nous vous invitons à contacter Franck au 06 80 21 45 11.

UNE ACTIVITÉ CULTURELLE POUR VOTRE ENFANT ?

L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU CANTON D'AIGUEBELLE

Ecole de musique
6, allée du château
73220 AIGUEBELLE
Tél. : 04 79 75 41 68
musique.aiguebelle@orange.fr
blog : musikaiguebelle peut répondre à votre attente...

L'École de Musique du Canton d'AIGUEBELLE offre un apprentissage de la musique en direction de la musique d'ensemble (de la musique classique aux musiques actuelles) pour une pratique et une diffusion vivante (auditions publiques, concerts, spectacles).

DISCIPLINES ENSEIGNÉES :

Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor d'harmonie, Trombone, Tuba, Accordéon, Batterie, Percussion, Violon, Piano, Clavier, Guitare

(acoustique et électrique), Guitare basse, Eveil musical, Formation musicale, Ateliers (découverte instrumentale, chant, orchestres).

Tous les cours sont dispensés par des professeurs diplômés.

COUT : Tarif en fonction du quotient familial et de l'activité choisie.

Apporter une photocopie de l'attestation du quotient familial le jour de l'inscription.

Règlement en trois fois (Octobre, Janvier, Avril) Possibilité de location d'instrument auprès de l'école mais aussi d'autres structures.

LIEU : École de Musique du Canton d'Aiguebelle, Parc Rochette – 73220 AIGUEBELLE



PERMANENCES :

- Lundi 3 septembre 2018 de 16h à 19h
- Mardi 4 septembre 2018 de 16h à 19h
- Mercredi 5 septembre 2018 de 10h à 12h et de 16h à 19h

Pour tous renseignements, contacter Manuel HIDALGO, Directeur de l'école de musique au 04.79.75.41.68



Centre Polyvalent d'Action Sociale :

9, rue des Chevaliers de Malte – 04 79 44 54 10

Secrétaire : Mme TOYE présente le lundi et mardi

Assistants de Service Social : uniquement sur RDV de 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00 - Tel. 04 79 44 54 10

(possibilité de laisser un message sur le répondeur en cas d'absence)

Assistants Sociaux : Mme LE DOT – Mme DORE

Puériculteur : Mr. LAVY sur RDV ou message au 04 79 44 54 10

Consultation des nourrissons (PMI) :

1 journée par mois sur rendez-vous

Sage-femme (PMI) : Mme ALAMARGOT sur RDV uniquement CPAS ou à domicile : 06 86 42 63 12

Conseillères en Economie Sociale et Familiale de la CAF (CESF) : toujours Mme COMBAZ sur RDV à l'AACA ou à domicile 06 18 73 88 33 pour les familles allocataires de la CAF (concerne les conseils, l'aide au budget et le surendettement).

Assistant de Service Social de la CARSAT : (caisse d'assurance retraite de la santé au travail) : Mr. BERARD sur RDV uniquement au 04 79 37 03 22

La CAF ne sera plus présente sur Aiguebelle

cependant vous pouvez contacter un interlocuteur en composant le 08 10 25 73 10 ou vous rendre à la permanence de St Jean de Maurienne au 95 avenue des Clapeys les mardis et vendredis de 9h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h30 (durant les vacances des permanences seront supprimées)

Par ailleurs depuis janvier 2016 l'AACA (bâtiment de la Communauté de Communes) est « Point relais CAF » ce lieu permet d'obtenir des renseignements et de vous aider dans vos démarches sur www.caf.fr

Relais Assistantes Maternelles :

Parc Rochette – Aiguebelle, Mme LAFVERGES
04 79 68 95 71

Centre Médico-Psychologique Adulte (CMPA) :

Les Acacias, 96 Grande rue – Aiguebelle sur RDV uniquement – Tel. 04 79 60 51 79

Centre Médico-Psychologique Enfant (CMPE) :

pas de RDV à Aiguebelle. Prendre RDV à St Jean de Maurienne : 107 avenue du Mont Cenis
Tel. 04 79 59 90 00

Permanence en mairie

Sécurité Sociale : Mardi de 9h00 à 12h00
Architecte conseil : permanence à la Communauté de Communes. Contact au 04 79 44 31 61
CRAM : Les permanences ne sont plus assurées en mairie d'Aiguebelle.

Pour tous renseignements, prendre contact au 04 79 68 66 10. Possibilité offerte de se rendre au Point d'Accueil Retraite à St Jean de Maurienne, bâtiment « les Arcosses », rue de l'Orme, tous les jeudis (sauf le 3ème) de 9h00 à 12h00 ou à la salle Pré Coppet, le 3ème jeudi de 9h00 à 12h00

Permanence FNATH : le 3ème vendredi du mois de 10h00 à 11h00

Mairie : 04 79 36 20 25 - fax 04 79 36 36 83

Lundi : 13h30 - 17h30

Mardi : 8h00 - 12h00 et de 13h30 - 17h30

Mercredi : 8h00 - 12h00 et de 13h30 - 17h30

Jeudi : 8 h00 – 12 h00

Vendredi : 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 17h00

Samedi : 9h00 - 11h00

Permanence de Monsieur le Maire : Samedi de 09h00 - 11h00 sur RDV

Trésorerie : 04 79 36 21 74

Lundi : 8h - 11h45

Mardi : 8h - 11h45 et de 13h15 à 15h30

Jeudi : 8h - 11h45 et de 13h15 à 15h30

Vendredi : 8h - 11 h 45

Office du tourisme : 04 79 36 29 24

Juillet – Août L'Office du Tourisme sera ouvert

° Du mardi au samedi de 9h30 – 12h00 et de 14h00 – 18h00

le dimanche matin de 10h00 – 12h00.

° De septembre à avril : du mardi au vendredi de 10 h 00 – 12 h 00 et de 14 h 00 – 17 h 00

° De avril à juillet : du mardi au vendredi de 10 h 00 – 12 h 00 et de 14 h 00 – 17 h 00

le samedi de 10 h – 12 h

Déchetterie Intercommunale de Bonvillaret :

Mardi, Mercredi et Samedi de 14h00 - 17h00.

Vendredi de 9h00 - 12h00.

Déchetterie Intercommunale de Saint Léger :

Jeudi de 14h00 - 17h00 et Samedi de 9h00 - 12h00.

Association d'Animation du Canton d'Aiguebelle Centre Socio Culturel

04 79 36 37 27 - www.aacaiguebelle.com

Grande Rue Aiguebelle

Lundi : 10h00 -12h00 et de 14h00 à 17h00

Mardi : 9h00 – 12h00

Mercredi : 9 h00 – 12h00 et de 14h00 – 17h00

Jeudi : 9h00 -12h00

Vendredi : 9h00 – 12h00

- La Maison de Services au Public (info emploi, formation, accompagnement aux démarches administratives)

- Le lieu d'accueil enfants parents « La Roul'Hotte » pour les 0-3 ans

- L'accueil de loisirs « Les Acaribous » pour les 4-11 ans

- Les activités jeunesse pour les 11-17 ans

- Une permanence Mission Locale Jeune (16-25 ans) sur rdv au 04 79 64 41 02

Pôle emploi

www.pole-emploi.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous à St Jean de Maurienne ou par téléphone au 39 49

**2017
NAISSANCES**

- **Jules Maxime Didier Eric ANQUETIL** 16 AOÛT
- **Kévin Lonut BUZA** 03 NOVEMBRE
- **Elio Calogero MEINDER** 08 DÉCEMBRE
- **Néo David Alexandre CALONNE** 09 DÉCEMBRE

MARIAGE

- **Pascal Jean DAVID et Azona Patricia DE VOS** 02 SEPTEMBRE

DÉCÈS

- **Anne CIMAZ veuve GROSSET** 15 AOÛT
- **Marcel Roger MORARD** 24 AOÛT
- **Lucile Albertine Angèle DAMET veuve HOFFMANN** 27 OCTOBRE
- **Michel Jean DAVID** 29 OCTOBRE
- **Guy Joseph ANDREOLE** 02 NOVEMBRE

**2018
NAISSANCES**

- **Ethane SAULNIER HENRIETTE** 20 FÉVRIER
- **Ethane Gabriel Laïd HAROUTUNIAN MAADI** 13 MARS
- **Gabriel GONCALVES LIMOES** 26 AVRIL
- **Léonie Patricia Odette GIRARD** 03 MAI
- **Ariana Soline FALQUET** 04 MAI



MARIAGE (2018)

- **Thomas Jean-Victor DEVELOOSE et Marie Thérèse PICARD** 16 JUIN

DÉCÈS (2018)

- **Nicole Françoise VALLIER** 13 JANVIER
- **Odette Raymonde BADIN épouse SERVANT** 07 FÉVRIER
- **Pierre Jean Louis Alexandre BOUVIER** 19 FÉVRIER
- **Georgette Félicie BERARD veuve GIACOMETTI** 24 FÉVRIER
- **Abel JACINTO** 08 MARS
- **Juliette Marie BELLOT veuve JULLIEN** 22 AVRIL
- **Bernard André THÉNYS** 17 MAI

Aiguebellains décédés hors de la commune :

- **Martine ADAM épouse Bardon** 16 MARS
- **Regis VAN HOVE** 17 FÉVRIER
- **Renée BALANSARD veuve BOIS** 12 MARS

□□□



Samedi 28 juillet

21h15
Retraite aux flambeaux
avec la participation
de l'écho de Charbonnière
RDV devant le foyer

22h00
Bal gratuit animé par Disco
Club place du marché

Dimanche 29 juillet

De 11h00 à 12h30
Apéritif musical place
du chalet

22h00
Feu d'artifice au lac
de Charbonnière

Informations au 04 79 36 20 25
Mairie d'aiguebelle
2, Rue de l'Hôtel de ville
73220 Aiguebelle
<http://mairie.aiguebelle.free.fr>



Directeur de publication :
Hervé GENON

Ont également participé :
Les élus, les représentants des associations,
le personnel communal, l'Office de Tourisme
et l'école.

Crédits photos : Mairie d'Aiguebelle

Tirage : 600 exemplaires



Création & Impression :
imprimerie.fr | 04 79 64 00 62
SAVOIE | FRANCE | 22420-0718
Ne pas jeter sur la voie publique

ULTRA TRAVERSÉE DE BELLEDONNE



L'ÉCHAPPÉE BELLE
31 août, 1^{er} & 2 septembre 2018

Voile - Aiguebelle : 144 KM & 11100m D+ en solo ou en duo
Playnet 7 Laux - Aiguebelle : 85 KM & 6050m D+
Allevard - Aiguebelle : 57 KM & 4100m D+

www.lechappeebelledonne.com